



METIER ET RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE DES AESH C'EST TOUT DE SUITE !

Un métier indispensable...mais pour 760 euros en moyenne, une expertise non reconnue, des conditions de travail qui se dégradent, une non prise en compte de la situation spécifique du fait de la crise sanitaire, pour les AESH c'est toujours l'urgence sociale !

Nous exigeons :

- Une revalorisation immédiate des salaires.
- Le versement de l'indemnité REP/REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire.
- La création d'un véritable statut de la fonction publique pour les AESH.
- Des emplois stables, pérennes et reconnus.
- La création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins.
- Le refus des temps partiels imposés.
- Une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail, initiale, continue et spécifique qualifiante.
- Le maintien des accompagnements individuels dans le respect des notifications MDPH.
- L'arrêt de la mutualisation forcée aggravée par les PIAL.
- Une véritable prise en compte du travail invisible. L'organisation des activités connexes doit être gérée par l'AESH.
- Une meilleure gestion des AESH, avec des personnels administratifs en nombre et formés : pour des contrats et avenants à jours, des salaires versés, des affectations en fonction des situations des AESH...

Alors que le gouvernement communique sur la soi-disante « déprécarisation » des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap et promet la revalorisation de leur métier depuis des lustres, **rien ne bouge**. Malgré les discours du ministère, plusieurs centaines d'élèves du département ne sont toujours pas pris en charge. L'accompagnement des élèves se voit même dégradé par la mise en place des PIAL et la généralisation de la mutualisation à outrance, réduisant le nombre d'heures d'accompagnement des élèves. La mise en place des PIAL se traduit, très souvent par une aggravation des conditions de travail, au détriment d'une relation approfondie et pérenne avec l'élève. La course effrénée du DASEN, via les IEN de circonscription, concernant la mise en place de ce dispositif est catastrophique dans la gestion des AESH et impacte fortement les équipes éducatives.

La crise sanitaire aggrave la situation :

- Les AESH ne disposent pas toujours des protections nécessaires (masques FFP2, F2, inclusifs, visières...) alors même que les gestes barrières, s'avèrent difficiles du fait du handicap de beaucoup d'élèves et de la nécessité pour l'AESH d'être au plus près des élèves.
- De nombreux-ses AESH malades ne sont pas remplacés, ce qui aggrave les conditions de travail des enseignant.e.s et des autres AESH.
- De nombreux-ses AESH sont affectés à des tâches qui sortent du cadre de leurs missions.

Après une forte mobilisation autour de l'exigence de moyens pour une école inclusive de qualité, **les AESH de l'éducation nationale refusent d'être toujours les travailleurs et travailleuses pauvres de l'éducation nationale.**

Ils et elles exigent une vraie revalorisation et une vraie reconnaissance.

Pour que ce gouvernement ne reste pas sourd à nos revendications, mobilisons-nous le 11 février (date anniversaire de la loi handicap de 2005).

Déroulement de la journée de grève/action AESH/enseignant.es du 11 février 2021 →

Mobilisation AESH/Enseignant.es Jeudi 11 février (date anniversaire de la loi handicap 2005)

Déroulement de la journée :

- 10h30, AG Jean-Jaurès (place sortie du métro) à **confirmer**.
- 12h30, rassemblement Jean-Jaurès (place sortie du métro).
- Après-midi, demande d'audience au rectorat.



SOYONS NOMBREUX.SES POUR FAIRE AVANCER NOS REVENDICATIONS ET FAIRE RECULER LA PRÉCARITÉ!



Soutien :

De la grève reconductible des AED :

« Depuis le 1er décembre 2020 les surveillants des collèges et lycées (AED) ont lancé un mouvement de contestation d'une ampleur inédite. Le 19 janvier, ils appelaient à une grève nationale reconductible. Entre véritable ras-le-bol et difficulté à mobiliser un secteur particulièrement précaire, la contestation se construit peu à peu. La crise sanitaire les a poussés dans leurs retranchements, en rassemblement devant les rectorats, ils et elles vident leur sac. « On passe nos journées à dire, "mets ton masque", "remonte ton masque", "pourquoi tu es assis avec un 4ème à la cantine alors que tu es en 5ème" ? ». « On a toujours bossé à flux tendu, et avec le Covid, dès qu'une personne est malade ou cas contact on se retrouve en sous effectif et c'est la catastrophe ».

Les assistants d'éducation (AED) surveillent les récréations et les permanences, aident aux devoirs, écoutent, sanctionnent, consolent. Directement au contact des élèves, ils sont en première ligne face au coronavirus et depuis la mise en place des protocoles sanitaires leur charge de travail a été décuplée. **Pourtant ils restent parmi les salariés les plus précaires et les plus mal payés des collèges et lycées : leur contrat doit être renouvelé chaque année pendant six ans maximum, ils travaillent très souvent à temps partiel et sont payés au SMIC. »**

Du mouvement des animateur.trices : On entend peu leurs voix lors des mouvements sociaux. Excédés par des conditions de travail toujours plus difficiles, **la plupart d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté**. Rouage essentiel des ALAE (accueil de loisirs associé à l'école), des colonies de vacances ou des centres sociaux, les animateurs tirent la sonnette d'alarme.

Ils demandent aujourd'hui 30 heures minimum de travail dès qu'un animateur professionnel signe un CDI, des statuts CDD pour les petits contrats, et **des revalorisations salariales pour tous**. Autre pierre d'achoppement, les coupures entre les plages horaires de travail, qu'ils souhaitent plus longues. Contrats précaires et manque de reconnaissance professionnelle. En ALAE, nombreux.ses travaillent avec des contrats compris entre 15 et 20 heures par semaine.

« Un contrat de 19 heures par semaine, par exemple, c'est 510 euros nets par mois. Sans compter l'impossibilité de cumuler avec un autre job, nos journées étant découpées en plages horaires, midi et soir essentiellement. On ne peut pas trouver autre chose, à part un boulot tôt le matin, ou tard le soir. » **Inacceptable !**

Ne pas jeter sur la voie publique !